

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE - (N° 4612)

## AMENDEMENT

N° 56

présenté par  
Mme Lazaar

-----

### ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.